

Prénoms DanielNom ⁽²⁾ GARCIA(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

Né ⁽³⁾ le 24 mai 1983
 à 18 heures 45 à PONTAULT-COMBAULT
 (Seine-et-Marne)
 Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Arlindo MARTINS GARCIA

et de ⁽⁵⁾ Ama Maria NALDA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 60
 le ⁽⁶⁾ 16 juillet 2014.

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil

Sceau ⁽⁶⁾

Mariage célébré à _____

Il a été déclaré ⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾Prénoms Amélie, Gilberte, HuguetteNom ⁽²⁾ TIAR(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

née ⁽³⁾ le 22 février 1987
 à 21 heures 52 à Paris 14^{ème}
 Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Gilles, Raymond
TIAR

et de ⁽⁵⁾ Nicole GRANET

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° AS14
 le ⁽⁶⁾ 11 SEP. 2014

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

Le Fonctionnaire Municipal

Délégué par la Mairie de Paris



le _____ à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par M... , notaire à ... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^{er} ENFANT ⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1796
Le 9 Juillet 2014 à 19 heures 58
est né(e) ⁽²⁾ Jézodie, Isabelle

GARCIA

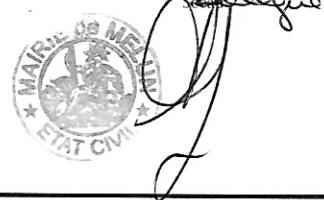
(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

du sexe **feminin** à Melun (Seine et Marne)

de ⁽³⁾ _____

reconnu(e) ⁽⁴⁾ le 27 Juin 2014 à Paris
Comte Robert (Seine et Marne)
par son père

Délivré conforme aux registres, le 15 JUIL. 2014
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ... » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

enfant⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2763

Le 28 novembre 2016 à 06 heures 46
est né(e)⁽²⁾ Nazence, Alexis GARCIA

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

du sexe garçon à Nazen
(Seine-et-Marne)
de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 30 novembre 2016 en
cette mairie par son père.

Délivré conforme aux registres, le 29 NOV. 2016

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil délégué



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

Le _____ à _____ heures
est né(e)⁽²⁾ _____

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

du sexe _____ à _____

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».